

LETTRE DE SA SAINTETE LE PAPE PIE X

Aux cardinaux français

PIUS PP. X

À NOS TRÈS CHERS FILS LES CARDINAUX

Victor-Lucien, cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux ;
Pierre-Hector, cardinal Coullié, archevêque de Lyon ;
Louis-Henri, cardinal Luçon, archevêque de Reims ;
Paulin-Pierre, cardinal Andrieu, évêque de Marseille.

Nos très chers Fils,

E moment nous paraît venu de vous faire connaître les décisions que Nous avons prises au sujet des *Mutualités* dites *approuvées*, afin que, par votre entremise, tous les membres de l'épiscopat et du clergé français en soient informés.

Nous avons examiné la question avec le plus grand soin et à tous les points de vue, désireux, comme Nous l'étions, de trouver un moyen d'épargner aux ecclésiastiques français de nouveaux sacrifices. Dans Notre amour pour la France et pour ses prêtres, dont Nous suivons à chaque pas les admirables efforts de générosité sous le coup des plus cruelles épreuves, Nous étions disposé à autoriser les plus larges concessions, pourvu que la loi eût permis aux prêtres de France de sauvegarder leur dignité et les règles de la discipline ecclésiastique. — Mais voici que l'on demande au clergé français de former des *Mutualités* ouvertes à tous ceux qui se réclameraient de quelque façon que ce soit du titre d'*intéressés*, sans moyen légal d'écarter de leurs rangs des égarés ou même des membres exclus de la communion de l'Église. On